

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 16 mai 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 07 mai 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), Mme Karine COLLET (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), M. Fernand LUET.

Absent : M. Benjamin GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILFEU.

Nbre de membres : 12
Présents : 8
Absent(es) excusé(es) : 3
Absent : 1
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Présentation participation citoyenne par le Commandant de brigade de Laval ;
- Compte rendu réunion intercommunale aménagement foncier (AFAFE) ;
- Permanence élections européennes ;
- Bail « Le Pétoulet » ;
- Licence taxi ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Téléphonie :
 - ✓ Ligne spécifique secrétariat,
 - ✓ Info suppression du cuivre (ADSL),
 - ✓ Enquête téléphonie réception (téléphone mobile et internet) ;
- Faïtes du Sport ;
- Journal communal ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance – RPE :
 - ✓ Organisation de la fête de la musique ;
- Enfance – Jeunesse :
 - ✓ Bilan des vacances de printemps,
 - ✓ Appel d'offres restaurant scolaire,
 - ✓ Convention avec Ahuillé pour la mise en place d'un multisite sur le temps des grandes vacances,

- ✓ Compte rendu de la rencontre avec les salariés du 07 mai 2024,
- ✓ Ouverture des services municipaux du 1^{er} juin : organisation ;
- Commission sociale ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Enquête publique ZAEnR ;
- Evolution de l'adressage ;
- Travaux divers devis ;
- Evolution chantier salle des Loisirs ;
- Proposition de réorganisation des services techniques ;
- Commission fleurissement ;
- Travaux de voirie ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Pouvoir de police du Maire sur la publicité ;

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
18/03/2024	Zone artisanale	ZA du Haut Chêne	AD 0197 - 0327	15051 m ²	Renonciation
04/04/2024	Habitation	12 Impasse des Chênes	AI 0363	1145 m ²	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis CF MOTOCULTURE : 718,80 € pour une débroussailleuse ;
- ✓ Devis BOULEVARD AUTO : 900,00 € pour la location d'un minibus pour le service jeunesse ;

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Présentation participation citoyenne par le Commandant de brigade de Laval

Monsieur le Maire remercie les gendarmes présents :

- * Major Sébastien CHAUVIN, brigade de Laval,
- * Adjudante MARSALEIX, référente de Montigné le Brillant depuis mars 2023,
- * Adjudant-Chef PLUMAS, référent sécurité.

La gendarmerie est disponible pour accompagner les collectivités qui veulent sécuriser leur commune (mise en place de vidéo surveillance). Elle est directement en contact avec les volontaires pour le dispositif de la participation citoyenne.

Ces citoyens ne sont pas ici pour dénoncer des faits de voisinages mais sont considérés comme des bénévoles de la sécurité et de la solidarité de voisinage. Ils sont des référents importants pour les personnes âgées ou seules.

La délinquance actuelle est très organisée et par équipe (très difficile à résoudre). La participation citoyenne, dans les villes ou communes qui l'ont instaurée, a permis de réduire de 25 à 40 % les cambriolages. Elle est un plus pour la gendarmerie mais pas une mission supplémentaire pour les volontaires qui n'ont pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre. Le bénévole repère sans se faire remarquer et alerte le référent de la commune ou directement la gendarmerie par un numéro de téléphone unique qui lui sera communiqué.

Lorsque des panneaux (à la charge des communes) de « participation citoyenne » sont installés aux entrées d'agglomération, les cambrioleurs sont en général dissuadés de s'engager dans les maisons.

Actuellement, 57 protocoles ont été signés en Mayenne (bientôt 60). Montigné le Brillant est la dernière commune de Laval Agglomération à ne pas s'être engagée.

Les élus sont plutôt positifs à la mise en place du dispositif « participation citoyenne » afin d'améliorer la sécurité. Pour Montigné le Brillant, 3 à 5 référents seraient nécessaires (1 en campagne et 1 pour chaque quartier de la commune). Ces volontaires auraient une formation d'1/2 journée à la gendarmerie et signeraient une convention. Une mise au point est effectuée tous les 1 an à 1 an ½.

La gendarmerie trouve dommage que Montigné le Brillant soit la seule commune autour de Laval à ne pas participer.

Une réunion publique aura lieu le 31 mai 2024 avec l'intervention de la gendarmerie.

Compte rendu réunion intercommunale aménagement foncier (AFAFE)

L'aménagement foncier est une compétence du Département depuis le 1^{er} janvier 2006. Les opérations sont donc conduites par des Commissions sous la responsabilité du Département.

L'objectif est :

↳ d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières : regroupement des parcelles et rapprochement du siège d'exploitation, amélioration de l'accès aux parcelles ;

↳ d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la préservation de l'environnement : gérer au mieux les espaces naturels et agricoles, et les intégrer comme des atouts du territoire (dans le cadre d'une démarche pour améliorer la qualité de l'eau sur un captage d'eau potable, pour préserver des milieux naturels comme les zones humides),

↳ de contribuer à l'aménagement du territoire communal : possibilité pour les Collectivités de se constituer des réserves foncières pour des projets d'équipements publics et de gestion et protection de l'environnement et des paysages, de modifier le réseau de voirie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été invité par le Département à une réunion de secteur concernant les possibilités d'AFAGE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental), les objectifs susceptibles et l'organisation en cas de projet intercommunal.

Une nouvelle réunion est programmée après l'été pour de plus amples renseignements.

La mise en place du projet ne serait effective que dans 7 à 8 ans.

Permanence élections européennes

Les élections européennes (Députés Européens qui siègeront au Parlement Européen à Strasbourg) auront lieu le 9 juin 2024.

Les permanences, sous réserves de modification, sont :

Permanences	Dimanche 09 juin 2024
8h00 à 10h30	- Christine COMMERE - Nathalie FORET-VETTIER - Karine COLLET
10h30 à 13h00	- Nathalie BOIZARD - Pascale MARAQUIN - Christelle PLANCHENAULT
13h00 à 15h30	- Gérard TRAVERS - Jonathan LEBOURDAIS - Nathalie FORET-VETTIER
15h30 à 18h00	- Sylvie VILFEU - Joël PLANCHENAULT - Justin-Etienne VIOT

Bail « Le Pétoilet »

Monsieur Le Maire annonce que Monsieur TAFFOREAU l'a informé de la vente de son restaurant « Le Pétoilet » à un repreneur qui prendra fonction après la fermeture des congés d'été.

La Municipalité va donc entrer en contact avec ces 2 personnes pour la signature d'un avenant au bail concernant ce bâtiment commercial.

Licence taxi

Suite à la reprise du fonds de commerce de Monsieur MARGERIE, Madame Marie-Laure GAUDIN a sollicité la Commune afin de renouveler les autorisations de stationnement des taxis à compter du 1^{er} juin 2024.

Monsieur Le Maire a donné son accord.

Monsieur MARGERIE invite le Maire et le Conseil Municipal le 25 mai 2024 pour la présentation de son successeur.

Questions diverses

☞ Information DGFIP taux inférieur à 4 % :

En janvier 2023, Monsieur CARABIN était intervenu en commission des finances pour présenter une prospective financière. Celle-ci s'est révélée nettement plus pessimiste que la réalité, grâce à des recettes perçues plus importantes que prévu.

Le redressement de l'autofinancement est essentiellement dû à la hausse des produits, nettement plus forte que prévu. La commune a aussi perçu des retards de dotation CAF (PSO reversée par Nuillé-sur-Vivoin). L'évaluation des charges était quant à elle relativement correcte.

La Capacité d'Auto Financement (CAF) est ainsi réduite de 8.94 les années passées (de 2020 à 2022) à 3.86 en 2023, ce qui est très positif.

L'objectif de la Municipalité est de maintenir ce taux CAF pour les années à venir.

☞ Observation précaution investissement City-Stade : attente bilan salle des Loisirs :

Monsieur le Maire précise ses propos tenus lors du vote du budget : l'investissement concernant l'acquisition du City Stade ne sera engagé qu'à l'automne sous réserve de stabilité du budget inscrit pour la rénovation de la salle des Loisirs.

Il espère cependant que les travaux d'aménagement de terrain et l'installation du City-Stade pourront voir le jour fin 2024.

☞ CTR : Contrat Territoire Régional

Un avis favorable de la Région a été donné pour la prolongation de la validité de la subvention CTR d'un montant de 39 919,00 € attribuée pour la rénovation de la salle de Loisirs jusqu'en décembre 2025.

Monsieur Le Maire adressera un courrier de remerciements à la Région ainsi qu'à Madame PIAU de Laval Agglomération qui a soutenu notre demande.

☞ Accueil stagiaire :

Une stagiaire, Ambre DALENÇON, étudiante à la Faculté de droit, sera accueillie au secrétariat de la Mairie du 27 au 31 mai 2024 et du 24 au 28 juin 2024, pour un stage, non indemnisé, de découverte du métier de secrétaire.

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Téléphonie

☞ Ligne spécifique secrétariat :

Suite à la fermeture de l'accueil téléphonique le matin au secrétariat de la Mairie, une ligne spécifique avec l'attribution d'un nouveau numéro pour les administrations sera mise en service en septembre 2024. Un devis est en cours auprès de la société TOUILLER.

☞ Info suppression du cuivre (ADSL) :

A compter du 31 janvier 2026, les services ADSL et lignes de téléphonie fixe desservis par le cuivre vont être supprimés. Ils seront remplacés par la fibre optique qui nécessite un raccordement spécifique à votre domicile (actuellement les frais sont offerts par les opérateurs).

FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉCOM HISTORIQUE SUR LAVAL AGGLOMÉRATION

Passez à la fibre

Arrêt des services internet ADSL et des lignes de téléphonie fixe

Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre vous a accompagné dans vos communications. Un temps réservé à la téléphonie, il a permis la généralisation de l'internet haut débit.

Désormais, arrivé en fin de vie, il va fermer progressivement dans toutes les communes de France et être définitivement remplacé par la fibre optique, répondant mieux aux besoins et usages des français.

TOUS CONCERNÉS !

Dans votre commune, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre le **31 janvier 2026**.

Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à anticiper au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique.

Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?

- La fibre est disponible dans votre commune.
- Les délais de raccordement observés sont d'environ 3 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.
- Actuellement, les frais de raccordements sont généralement offerts par les opérateurs.
- Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**

Pour en savoir plus sur la fermeture du réseau cuivre : treshautdebit.gouv.fr



laval THD
nouveau Orange Composites

la fibre nous relie

Enquête téléphonie réception (téléphone mobile et internet) :

Certaines zones de la Commune ont des difficultés de réception d'internet ou de portable. Une étude complémentaire par les opérateurs sur la couverture communale semble nécessaire : nouveaux relais, antenne... ?.

Un recensement des besoins sera possible par le biais du prochain bulletin communal cet été. Les problèmes rencontrés par chacun seront transmis à LAVAL THD.

Faites du Sport

La « Faites du sport » aura lieu le 1^{er} juin 2024 de 10 h 00 à 15 h 00 au Complexe Sportif rue des Primevères (en cas de mauvais temps, les activités se dérouleront dans la salle Athéna). Elle aura pour fil conducteur « *les Jeux Olympiques* » et s'articulera autour de « Terre de Jeux 2024 ». Chaque section sportive présente fera des démonstrations et initiations à la pratique de son sport.

Parallèlement, une balade urbaine découverte des services petite enfance, enfance, ludothèque, bibliothèque, animation jeunesse et le restaurant scolaire avec des produits et dégustation fournis par la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien se déroulera de 10 h 00 à 11 h 00. Mme Sylvie GIRARD, 2 producteurs locaux et M. PICOT, responsable de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien seront présents.

Les flyers vont être distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune entre le 17 et le 20 mai 2024.



RDV au complexe sportif
entre 10h et 15h
pour des démonstrations
des sports pratiqués
sur la commune de Montigné le Brillant

10h Café offert
Restauration sur place
15h Goûter offert

De 10h à 11h balade urbaine :
Venez découvrir les services

- Relais Petite Enfance
- Périscolaire
- Ludothèque
- Bibliothèque
- Restaurant scolaire
- Animation jeunesse

(Départ à 10h au complexe sportif
pour la balade urbaine)

Journal communal

Le journal communal est en cours de finalisation. Sa distribution est prévue fin juin.

Questions diverses

☞ Fête de la musique :

La Fête de la musique initialement programmée le samedi 22 juin 2024 a été reportée par les organisateurs au vendredi 28 juin 2024. Elle sera organisée sur le parking du Complexe Sportif rue des Primevères.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Enquête publique ZAEnR

L'enquête publique qui s'est déroulée du 09 avril au 05 mai 2024 concernant le zonage communal ZAEnR est close.

Considérant que la mise à disposition de ce registre a été portée à la connaissance du public par affichage et publication sur le panneau lumineux et sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune consultation n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal :

☞ **APPROUVE** le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,
 ☞ **IDENTIFIE** les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que définies si dessous :

☞ Solaire photovoltaïque en toiture sur toute la commune,
 ☞ Solaire photovoltaïque au sol, sur toute la commune sauf les zones naturelles,
 ☞ Solaire photovoltaïque en ombrières, seulement en zones urbaine et artisanale,
 ☞ Solaire thermique, sur toute la commune,
 ☞ Éolien, pas de zone déclarée,
 ☞ Bois-énergie, seulement en zones urbaine et artisanale,
 ☞ Géothermie, seulement en zones urbaine et artisanale,
 ☞ Méthanisation : carré de 500 mètres de côté avec siège de l'exploitation agricole au centre. Les lieux-dits concernés :

- ☞ La Goupillère,
- ☞ La Grande Touche,
- ☞ La Cupérie,
- ☞ La Haimerie,
- ☞ La Herpinière,
- ☞ Le Gué des Loges,
- ☞ La Petite Touche,
- ☞ La Sémondière,
- ☞ La Fellerie,
- ☞ La Coudre,
- ☞ La Gousserie.

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et à Laval Agglomération.

DCM 054/MAI/2024

Evolution de l'adressage

L'adressage est en cours de réalisation pour la campagne. Un exemple de numérotation des lieux-dits a été présenté au Conseil Municipal.

Une commission « adressage » a été créée :

☞ Mesdames Nathalie BOIZARD, Karine COLLET, Christelle PLANCHENAUULT et Sylvie VILFEU ;

☞ Messieurs Joël PLANCHENAUULT et Gérard TRAVERS.

L'adressage de toutes les routes et chemins devra être réalisé pour une présentation et éventuellement modification de la commission le 06 juin 2024.

Une vérification sera ensuite réalisée sur les sites puis une information de nouvelle adresse ou modification de celle existante sera transmise individuellement dans les boîtes aux lettres. Les habitants de la campagne auront un délai d'une semaine pour fournir leurs observations.

L'adressage de la campagne sera ensuite validé lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Une réunion publique d'information sera mise en place le vendredi 21 juin 2024, salle du Verger, à 18 h 30.

L'ajustement du bourg et lotissements sera réalisé en septembre avec une procédure identique à celle de la campagne.

Travaux divers devis

☞ Nettoyage de la façade du clocher :

Suite aux travaux de rénovation de la toiture et de la balustrade de l'église, il a été décidé d'effectuer un nettoyage de la façade du clocher.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis fourni par l'entreprise MEIGNAN d'un montant de 6 848,40 € TTC.

DCM 055/MAI/2024

Evolution chantier salle des Loisirs

La prochaine réunion de chantier aura lieu à la salle des Loisirs le mardi 21 mai 2024 à 14 h 00 pour un démarrage du chantier et la pose des barrières de limite de chantier semaine 22.

Proposition de réorganisation des services techniques

Des plannings hebdomadaires de réorganisation des services techniques concernant les tâches à effectuer selon les semaines paires ou impaires ont été présentés aux Elus. Chacun des agents sera affecté à un secteur avec une mission définie.

L'objectif de ces nouveaux plannings est d'anticiper, pour le futur, le départ en retraite d'un agent mais également que chaque agent puisse venir en renfort sur des travaux urgents.

Commission fleurissement

Afin d'organiser le fleurissement de la commune, une commission a été créée. Les membres volontaires sont Mesdames Christine COMMERE et Pascale MARAQUIN.

Travaux de voirie

4 entreprises ont répondu à l'appel d'Offres concernant le Groupement de Commande Voirie. Elles sont en cours de vérification par le Cabinet INGÉRIF.

La Commission d'appel d'Offres se réunira le 06 juin 2024 à 11 h 30.

Une réunion de Conseil Municipal exceptionnelle aura lieu le 06 juin 2024 à 19 h 30 pour choisir l'entreprise la mieux disante.

Questions diverses

☞ Modèle panneau « priorité à droite » :

Le Conseil Municipal **VALIDE** le panneau « ATTENTION Agglomération en priorité à droite » présenté par la société CREPEAU. Il sera installé aux entrées de bourg et informera les conducteurs de la nouvelle réglementation de circulation dans celui-ci.



DCM 056/MAI/2024

☞ Conteneurs pour bonbonnes de gaz :

Afin de sécuriser le lieu de stockage des bouteilles de gaz à l'atelier communal, des devis pour la fourniture d'un conteneur ont été demandés.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la société MANUTAN d'un montant de 729,00 € HT soit 874,80 € TTC.



DCM 057/MAI/2024

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance – RPE

☞ Organisation de la fête de la musique :

Madame Angélique GILABERT, responsable du RPE, organise la fête de la musique pour les assistantes maternelles et les tout-petits, le jeudi 13 juin 2024 avec la participation de Monsieur DOREAU et le Club du Manoir.

Enfance - Jeunesse

☞ Bilan des vacances de printemps :

Le centre de Loisirs a connu un record d'effectif avec une moyenne de 50 enfants par jour et 40 en sortie. Malgré l'absence de coordination, toute l'équipe d'animation s'est mobilisée pour que cette semaine se déroule le mieux possible.

☞ Convention avec Ahuillé pour la mise en place d'un multisite sur le temps des grandes vacances :

Une convention « multisite » pour l'accueil de loisirs de cet été est en cours de validation avec Ahuillé et avec la DSDEN. Celle-ci permettra de palier à l'absence de Direction sur la commune de Montigné-le-Brillant pendant les vacances d'été avec la création d'un multisite.

Cette direction partagée sera assurée par la coordinatrice « Enfance-Jeunesse » d'Ahuillé pour les 2 communes du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 02 août 2024, avec un référent nommé pour chaque commune.

Le coût prévisionnel des charges de personnel dû par la commune de Montigné le Brillant à la commune d'Ahuillé sera de 3 995,16 €.

Le Conseil Municipal :

- ☞ **APPROUVE** la convention « multisite » pour l'accueil de loisirs avec la commune d'Ahuillé ;
- ☞ **DIT** que la commune de Montigné le Brillant remboursera à la commune d'Ahuillé les frais de personnel d'un montant de 3 995,16 € ;
- ☞ **INSCRIT** cette somme à son budget ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

DCM 058/MAI/2024

Le Conseil Municipal **VALIDE** également le principe de rembourser les frais kilométriques effectués dans le cadre de la convention « multisite » ainsi que les 3 temps de préparation citées dans la convention de la coordinatrice d'Ahuillé (Madame Gwendoline LEBLANC).

DCM 059/MAI/2024

☞ **Activité d'été :**

Le Conseil Municipal **VALIDE** les 2 devis pour des activités d'été :

➤ « Natural'Parc » d'Orée d'Anjou. Le prix de cette activité s'élève à 614,00 € ainsi que 578,00 € de frais de transport.

➤ Structures gonflables pour une journée au centre de loisirs d'un montant de 614,00 €.

DCM 060/MAI/2024

☞ **Appel d'offres restaurant scolaire :**

Un appel d'Offres pour la fourniture des repas au restaurant scolaire a été envoyé à Laval Agglomération, qui s'est chargé de déposer le dossier sur la plate-forme dédiée.

La clôture des réponses est fixée pour le lundi 03 juin 2024.

Les critères sont identiques à ceux de l'an passé et axés sur les circuits courts et la labellisation des denrées.

Le nombre de repas annuel estimé est compris entre 19 000 et 20 000, comprenant l'accueil de loisirs, le restaurant scolaire et l'ADMR.

La commission d'appel d'Offres aura lieu le 04 juin 2024 à 18 h 00.

☞ **Compte rendu de la rencontre avec les salariés du 07 mai 2024 :**

Une rencontre avec les agents périscolaires a eu lieu le 07 mai 2024 concernant l'organisation du centre de loisirs de cet été. Ils ont été informés de l'arrivée prévue fin août de Madame Adeline LEBUGLE, nouvelle directrice de l'accueil de loisirs qui est venue se présenter à l'occasion de cette rencontre.

☞ **Ouverture des services municipaux du 1^{er} juin : organisation :**

A l'occasion de la « Faites du Sport » le samedi 1^{er} juin 2024, la bibliothèque, la ludothèque, l'accueil de loisirs, le RPE et le restaurant scolaire seront ouverts pour une balade urbaine et permettre à ceux qui le souhaitent, de découvrir ces services municipaux.

Commission sociale

☞ **Relais à prendre en l'absence de M. QUILY :**

Actuellement 2 familles bénéficient de l'aide de la Banque Alimentaire.

Madame Christine COMMERE remplacera Monsieur QUILY qui doit s'absenter à la fin du mois.

Questions diverses

☞ Frais de scolarité 1/2 + 1/2 ? :

Une demande de participation au frais de fonctionnement d'un enfant scolarisé dans une école de Château-Gontier est parvenue à la Mairie.

Un débat sur la question des frais de scolarité a été engagé : la commune de résidence de l'un des parents en cas de garde alternée doit-elle supporter les dépenses de fonctionnement lorsque cette même commune possède les écoles publiques et privées ainsi qu'une structure d'accueil périscolaire ?

Réponse du Ministère de l'Education Nationale à une même question posée au Sénat en 2008 :

« Un élève est, en règle générale, inscrit dans une école de sa commune de résidence et le maire délivre le certificat d'inscription qui indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Les familles peuvent toutefois scolariser leurs enfants dans une école d'une autre commune qui dispose de places disponibles.

L'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. À défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Le maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

La répartition des dépenses de fonctionnement entre communes concernant les enfants dont les parents sont séparés et qui résident de manière alternée dans deux communes différentes n'est pas prévue par la loi. En matière de garde alternée, l'article 373-2-9 du code civil prévoit la possibilité de fixer la résidence d'un mineur en alternance au domicile de chacun de ses parents et au domicile de l'un deux. Pour autant, l'exercice de cette modalité de résidence alternée peut varier dans le temps en fonction de l'intérêt de l'enfant, des décisions des familles et des juges. L'article précité du code civil précise qu'« à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ». La jurisprudence a précisé que l'inscription à l'école entre dans la catégorie des actes usuels pour lesquels l'accord de l'autre parent est présumé.

Ainsi, lorsqu'un des deux parents séparés inscrit l'enfant à l'école de sa commune de résidence ou dans une autre commune, l'accord préalable du maire de la commune de résidence de l'autre parent n'est pas nécessaire pour l'inscription de l'enfant à l'école. La question de l'inscription de l'enfant à l'école et du partage de la répartition des charges financières entre les communes d'accueil et de résidence de l'enfant doit donc être réglée au cas par cas et ne peut résulter que d'un accord entre les communes concernées, le maire de la commune d'accueil étant, en tout état de cause, seul compétent pour délivrer le certificat d'inscription dans une école de sa commune, dans la limite de ses capacités d'accueil (JO Sénat, 09.11.2017, question n° 00413, p. 3497). »

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des communes dont l'enfant est scolarisé en cas de garde alternée considérant que la commune de Montigné le Brillant dispose des capacités d'accueil nécessaires dans ses écoles sauf dans le cas où l'enfant doit être scolarisé dans une structure spéciale liée à son bien-être.

DCM 061/MAI/2024

☞ Contrat alternance :

Un contrat d'apprentissage en alternance en animation avec les Francas, à partir de décembre pour 18 mois, va être proposé à Monsieur Tom MONTAUBAN (17 ans). Il sera rémunéré 43 % du SMIC.

Un contrat lui sera proposé pour les mois de septembre, octobre et novembre pour du renfort dû à des effectifs croissant (accueil périscolaire du soir et temps du midi).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de prendre en contrat d'apprentissage en alternance en animation Monsieur Tom MONTAUBAN et de le rémunérer à 43 % du SMIC.

DCM 062/MAI/2024

☞ Formation 1ers secours :

Une formation 1^{ers} secours va être proposée aux agents. Ce stage de 15 personnes maximum sera dispensé par la Protection Civile. Son coût s'élève à 207,00 €/session.

☞ Mise en disponibilité :

Madame Mélody GUEDON a fait parvenir un courrier de renouvellement de prolongation de demande de mise en disponibilité pour 1 an complémentaire à compter du 24 août 2024.

☞ Fresque :

Une exquise va être proposée au Conseil Municipal pour validation.

Le mur sera nettoyé par les agents en amont de la réalisation de celle-ci. Une réflexion est en cours pour peindre les autres côtés afin d'homogénéiser celui-ci.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Pouvoir de police du Maire sur la publicité

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le pouvoir de police de la publicité a été transféré aux maires et aux présidents d'intercommunalité, comme le prévoyait la loi Climat et Résilience.

Le service intercommunal de Laval Agglomération garderait la gestion de l'instruction des dossiers. Le Maire donnerait juste sa signature.

Comité de pilotage mobilité

Monsieur TRAVERS participera à des réunions d'un comité de pilotage mobilité mis en place par Laval Agglomération et représentera les communes d'Ahuillé, Nuillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant.

PLUI

Elaboration d'un nouveau PLUI : lancement d'une démarche de planification.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Affiches « sans pesticide naturellement »

Des affiches « sans pesticide naturellement » ont été fournies par le Conseil Départemental. Elles seront posées sur plusieurs sites dans la commune. Une communication à ce sujet est également prévue dans le prochain journal communal.



Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
01/06/2024	10 h 00 – 15 h 00	Complexe Sportif Rue des Primevères	Faites du sport et balade urbaine découverte des services petite enfance, enfance, jeunesse, bibliothèque, ludothèque et restaurant scolaire
00/05/2024			Commission d'appel d'Offres voirie
03/06/2024	18 h 00	Salle du Conseil	Commission Communication
04/06/2024	18 h 00		Commission d'appel d'Offres restaurant scolaire
06/06/2024	19 h 30	Salle du Conseil	Conseil Municipal exceptionnel
06/06/2024	20 h 00	Salle du Verger	Réunion publique - Adressage
12/06/2024	19 h 30	Salle des Associations	Coprox conservatoire L'Huisserie – Laval Agglomération
20/06/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Elles auront lieu le jeudi 06 juin 2024 à 19 h 30 (exceptionnelle) et le jeudi 20 juin 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 35.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 02 juin 2024

Le Maire,